

1831

Procès verbal

De la conférence qui a eu lieu le 8 Du mois D'août 1831, au sujet
Des Travaux à faire Dans le lit Du Courant De Manival, entre
M. le Maire De Saint Genier & Saint nazaire et les membres
De leurs conseils municipaux, réunis Sur les lieux, en présence
De l'Ingénieur ordinaire Souffigné.

Dans le courant Du mois De mai dernier, le Courant De
Manival est sorti De son lit vers le point A Du plan ci joint, et s'est
ouvert un nouveau cours, suivant la ligne AB au Travers Du banc Du
Sablons. Pour faire rentrer le Courant Dans son lit, M. le Maire Des
deux communes a fait faire un mur à pierres seiches, indiqué au point A, et donné
issue au canal supérieur par un petit canal M.N aussitôt les habitants De
Saint nazaire ont mis opposition à la continuation Des Travaux, Dans la
crainte qu'ils ne jetassent lais eau De leur côté. M. le Préfet a
ordonné que les Maires Des deux communes, assistés De leurs
conseils municipaux, se réuniraient Sur les lieux le 8 août 1831 à 10 heures
Du matin, en présence De l'Ingénieur Souffigné, qu'ils conviendraient Des
Directions que Devaient suivre les Travaux, soit pour le présent soit pour
l'avenir, et qu'il serait dressé, De cette conférence, un procès verbal signé
De tous les membres présents.

Au jour & à l'heure dite, les personnes convoquées se sont
réunies réunies Sur les lieux.

Qu' par l'ingénieur en chef du Département Des Alpes qui est
D'avis qu'il y a lieu d'homologuer le plan et les conventions faites par les
Communes et plutôt d'adopter comme marche à suivre pour se garantir
Des Evénements Du Courant, les propositions qui concernent le présent
rapport. L'ingénieur en chef se trouve par de confiance dans
l'efficacité Des Travaux qui ne seront exécutés que partiellement et à la
suite de chaque évènement: il serait nécessaire d'entreprendre de grands
et solides ouvrages, de construire promptement et à la fois Des portes
Diques sur les deux lignes rouges et de les prolonger jusqu'à l'Isère, ce
qui est au Dessus Des ressources Des intérêts et requiert les Dispendes
par ailleurs d'une grande vigilance et d'un entretien très dispendieux.
on conçoit en effet quelle difficulté il y aurait à maintenir dans son lit un
Courant placé sur la ligne culminante et En transportant sur lui une autre
grande masse De Matériau et si on considère qu'en lui ouvrant un
nouveau lit, ce lit serait bientôt à son tour ligne culminante, on voit
que les difficultés sont à peu près insolubles.

Grenoble le 24 octobre 1831.

Signé L. Crozet. =

Pour Copie Conforme:

Le Préfet Des Alpes,

